**Mandat de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l’exercice par les personnes âgées de tous les droits de l’homme**

**Appel à contributions : Violence, maltraitance et négligence envers les personnes âgées**

Chaque année, l'Experte indépendante chargée de promouvoir l’exercice par les personnes âgées de tous les droits de l’homme présente deux rapports thématiques, l'un au Conseil des droits de l'homme et l'autre à l'Assemblée générale. En 2023, l'Experte indépendante consacrera son rapport thématique à la 54ème session du Conseil des droits de l'homme à traiter et analyser la violence, les abus et la négligence à l'égard des personnes âgées.

Pour étayer son rapport, l'Experte indépendante souhaite recevoir des contributions écrites (1 500 mots maximum) des parties prenantes concernées, notamment des gouvernements nationaux et locaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations intergouvernementales internationales et régionales, des agences et entités des Nations Unies, des militants, des universitaires et des personnes âgées.

L'Experte indépendante encourage vivement le partage d'exemples concrets de bonnes pratiques sur la manière d'éliminer la violence, les mauvais traitements et la négligence à l'égard des personnes âgées.

L'Experte indépendante invite toutes les parties prenantes intéressées à partager leurs points de vue et à fournir des informations sur l'une ou l'ensemble des questions suivantes :

1. **Cadres juridiques, politiques et institutionnels** : existe-t-il une loi sur la non-discrimination qui interdit la discrimination fondée sur l'âge ? Existe-t-il une législation sur la violence contre les personnes et/ou la violence domestique qui inclut la violence, les abus et/ou la négligence à l'égard des personnes âgées ? La loi établit-elle un organisme indépendant spécialisé recevant les plaintes concernant la discrimination fondée sur l'âge ? Existe-t-il un plan, une politique ou une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des personnes âgées, supervisé par un mécanisme national de suivi et de mise en œuvre ? Veuillez fournir des informations détaillées et des documents pertinents, le cas échéant.
2. **Manifestations de la violence** : quelles sont les formes de violence, de maltraitance et de négligence auxquelles les personnes âgées sont confrontées ? Dans quels contextes celles-ci se produisent-elles ? Veuillez fournir des informations détaillées.
3. **Intersectionnalité** : comment la violence, les mauvais traitements et la négligence affectent-ils des groupes spécifiques de personnes âgées (par exemple, les femmes âgées, les personnes âgées LGTBI, les personnes âgées appartenant à des groupes ethniques et autochtones, les personnes âgés réfugiés et/ou déplacées à l'intérieur de leur pays, les personnes âgées handicapées, etc.). Veuillez fournir des informations détaillées.
4. **Données** : des données sont-elles disponibles au niveau national et local sur la violence, les abus et la négligence envers les personnes âgées ? Existe-t-il des enquêtes nationales sur la violence, y compris sur les expériences vécues par les personnes âgées ? Si elles sont disponibles, veuillez fournir des chiffres et de plus amples informations.
5. **Accès à la justice** : comment l'État s'acquitte-t-il de son obligation de garantir l'accès des personnes âgées à la justice, et d'obtenir des recours et des réparations, lorsque leurs droits fondamentaux ont été violés à la suite de violences, d'abus et de négligence ?
6. **L'accès à l'information** : comment sensibiliser le public à la violence contre les personnes âgées ? Comment l'information sur l'accès aux services essentiels (par exemple, les soins de santé, l'assistance juridique, les services sociaux, l'accès aux refuges) est-elle rendue accessible et disponible pour les personnes âgées ?
7. Veuillez fournir des exemples de **bonnes pratiques** en matière de prévention, de suivi et de traitement de la violence et des abus à l'encontre des personnes âgées.

Merci de partager toute information pertinente sur la violence, la maltraitance et la négligence à l'égard des personnes âgées **avant le** **1er mars 2023**, en anglais, français ou espagnol en pièce jointe (max. 1500 mots) par courriel à hrc-ie-olderpersons@un.org.